

Déclaration liminaire à la CAP des PLPA du 24 novembre 2020

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, c'est la dernière fois que nous nous réunissons pour traiter de la promotion et de l'avancement des PLPA

En effet, la loi du 6 août 2019 et ses décrets d'application, vident les CAP de leurs compétences en matière de mobilité, de promotions et d'avancements.

Promotions, avancements, mobilités sont pourtant des étapes essentielles dans la carrière des agents.

Les échanges et débats des représentants des personnels avec l'administration permettaient que la mobilité et l'avancement se fassent dans la transparence et dans l'égalité de traitement. Parfois nous participions à corriger des erreurs dans les informations concernant les agents ou à trouver des solutions gagnant-gagnant ne lésant personne.

Dorénavant, c'est l'administration et elle seule qui fera les mobilités, les promotions et avancements des agents.

Les CAP ne se réuniront plus que pour gérer des recours et des contentieux, ce qui va modifier considérablement la nature du dialogue qui s'était instauré autour des CAP, et nous le regrettons.

FO tient, néanmoins à remercier les personnels des bureaux de gestion pour leur travail et leur disponibilité.

Concernant les annonces récentes du ministre, nous ne pouvons-nous satisfaire d'une revalorisation minimale qui ne profitera pas à près des 2/3 d'entre nous. FO EA exige une vraie politique de revalorisation salariale qui ne peut passer que par une augmentation substantielle de la valeur du point d'indice, seule mesure profitant à l'ensemble des agents du MAA.

D'autre part nous serons attentifs à ce que la prime d'équipement informatique de 150€ reste une compensation des frais engagés par les enseignants et ne devienne pas une incitation à la distanciation des actions de formations, d'échanges et de concertation.